

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**FORUM SPORT SANTÉ ENVIRONNEMENT 2018 :
CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE
AVEC "MAISON LAFAYE"**

Direction Proximité - Politique sportive
JBX / LRM
N° 2018-D-307

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,
- VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du forum sport santé environnement qui se tiendra les 8 et 9 septembre 2018, est approuvée la convention d'occupation précaire entre la société « Maison Lafaye » située Z.A. de la Croix Blanche à Soyaux et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit que la « Maison Lafaye » est autorisée à occuper un emplacement à l'Espace Carat du 7 au 9 septembre 2018 pour la vente de produits de restauration rapide à emporter ou à consommer sur place.

GrandAngoulême mettra à disposition de l'occupant un espace aménagé de tables et de chaises ainsi qu'une vitrine réfrigérée.

Article 3 – L'occupation d'un l'emplacement à l'Espace Carat par la société « Maison Lafaye » est consentie moyennant une redevance de 544 € TTC.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 juillet 2018